



La charte d un logiciel est t elle contractuel?

Par **ZeroMel**, le **18/11/2009** à **13:06**

Bonjour, tous le monde ^^
j ai une petite question ^^
un ami me dit de ne pas vouloir accepter des charte d instalation de logiciel comme msn car il pourai nous obliger a payer et ce force a lire toute la charte.
Donc j aimerai savoir si en droi informatic francai:
Si je lie pas la charte d un logiciel (exemple msn) aven de l installer, es que le detenteur du logiciel peu legaelemen inclur des close, exemple:
Si vous utiliser ce logiciel vous dever payer a partir de ce momen preci ou vous accepter.
Si vous accepter la charte, vous est obligiler de payer une some de XXX.
Donc je voulai savoir si en droi francai et droi internation en informatic ce genre de practic est possible ou pas.
Merci de m expliquer avec pressition pour quoi ces pas possible ^^ car il fau que je lui explique pares avec pressition aussi ^^.
Bonne journer

Par **frog**, le **18/11/2009** à **14:18**

Ce n'est ni plus ni moins qu'un contrat d'utilisation du logiciel. En cliquant, tu acceptes les conditions, que tu les aies lues ou non (il suffit que tu aies pu les lire). Quant au contenu, il peut spécifier plein de choses, y compris le prix du service.

Par **ZeroMel**, le **18/11/2009** à **16:23**

Merci Frog de ta reponcernPlus en detai, comme je l ecrivai, esque legalement, si je clic sur accepter et qu il y aurai par azar une close disan que je devai payer le logiciel pour l utilise, le proprietaire du logiciel pourai demander des dedomagement?
Je demande sa car il se trouve

que mon ami ne veu jamai rien accepeter (meme pas msn) sans avoir tous lus et meme pour une mise a jour me disan qu il peuve apres te fair payer juste car j ai accepter meme si il demande pas de payer apres.rnrnMerci de m aider ^^rnrna biento